

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1**2 janvier 2003****SOMMAIRE**

Agape S.A., Luxembourg	31	Ifem Holding S.A., Luxembourg	45
Agape S.A., Luxembourg	31	Ifem Holding S.A., Luxembourg	45
Amphore S.A.H., Luxembourg	32	Ifem Holding S.A., Luxembourg	46
AOL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	3	Ifem Holding S.A., Luxembourg	46
AOL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	3	Ifem Holding S.A., Luxembourg	46
AOL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	3	Ifem Holding S.A., Luxembourg	47
Askoll International S.A., Luxembourg	40	Ifem Holding S.A., Luxembourg	47
Askoll International S.A., Luxembourg	41	Ifem Holding S.A., Luxembourg	47
Association E.P.U. - A.E.P.U., A.s.b.l., Luxembourg	37	Immobilière Harry's S.C.I., Luxembourg	41
Au Bon Tonneau, S.à r.l., Dudelange	15	International Lacquers S.A., Bettembourg	42
Bamalite S.A., Bertrange	15	J.A.D. Finanz A.G., Luxembourg	22
CICL, Société de Conseils S.A., Luxembourg	43	Lercom S.A., Luxembourg	33
CICL, Société de Conseils S.A., Luxembourg	43	Lercom S.A., Luxembourg	33
Club Monnet S.A., Luxembourg	16	Magno Management & Consulting S.A., Luxembourg	17
Club Monnet S.A., Luxembourg	16	Maitland & Co, S.à r.l., Luxembourg	6
Club Monnet S.A., Luxembourg	16	Maitland & Co, S.à r.l., Luxembourg	6
Club Monnet S.A., Luxembourg	16	Maril S.A., Luxembourg	34
Co-Realinvest S.A., Bridel	11	Palidoro S.A.H., Luxembourg	10
Co-Realinvest S.A., Bridel	13	Prop Holding S.A., Luxembourg	2
Cocoon Hotels S.A., Troine	7	Quanda Holding S.A.	35
Desmag S.A., Luxembourg	33	Quanda Holding S.A.	35
Desmag S.A., Luxembourg	33	Quanda Holding S.A.	36
Ekoplan S.A., Echternach	7	Quanda Holding S.A.	36
Ekoplan S.A., Echternach	10	Quanda Holding S.A.	36
Erdan S.A., Luxembourg	15	Quanda Holding S.A.	36
European Business Activities S.A., Luxembourg ..	5	Quanda Holding S.A.	36
Exclusive Automobiles S.A., Windhof/Koerich ..	38	S.I.M.I. S.A., Luxembourg	48
Exclusive Automobiles S.A., Windhof/Koerich ..	40	S.I.M.I. S.A., Luxembourg	48
Faber Factor International, S.à r.l., Luxembourg ..	17	S.I.M.I. S.A., Luxembourg	48
FHG, S.à r.l., Luxembourg	16	S.I.M.I. S.A., Luxembourg	48
Global Air Movement (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	18	Samara Holding Investment S.A., Luxembourg ..	32
Icalux S.A., Luxembourg	13	Samara Holding Investment S.A., Luxembourg ..	32
Ifem Holding S.A., Luxembourg	44	Schränerei Olivier Conrardy, S.à r.l., Foetz	2
Ifem Holding S.A., Luxembourg	44	Schränerei Olivier Conrardy, S.à r.l., Pontpierre.	2
Ifem Holding S.A., Luxembourg	44	Services et Communication S.A., Luxembourg ..	3
Ifem Holding S.A., Luxembourg	44	Société Générale de Consultance S.A., Luxembourg	31
Ifem Holding S.A., Luxembourg	44	Solelec S.A., Koetschette	6
Ifem Holding S.A., Luxembourg	45	Sopoka S.A., Luxembourg	34

Sopoka S.A., Luxembourg	34	Tivoli International Holding S.A., Luxembourg	5
Sopoka S.A., Luxembourg	34	Tivoli International Holding S.A., Luxembourg	5
Stiphout Finance S.A., Luxembourg	6	Tracilux S.A., Bettembourg	20
Tivoli International Holding S.A., Luxembourg	4	Transconti S.A., Luxembourg	43
Tivoli International Holding S.A., Luxembourg	4	United Consultants in Europe Holding S.A., Luxembourg	42
Tivoli International Holding S.A., Luxembourg	4	Zaco S.A., Luxembourg	18
Tivoli International Holding S.A., Luxembourg	4	Zaco S.A., Luxembourg	20
Tivoli International Holding S.A., Luxembourg	5		

PROP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.660.

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de lires italiennes en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change officiel d'un euro=1.936,27 ITL.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à quatre cent vingt-six mille soixante-seize Euro quatre-vingt-quatorze cents (426.076,94 EUR) et le capital autorisé est fixé à cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-huit Euro quatre-vingt-dix-neuf cents (5.164.568,99 EUR). La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les alinéas premier et troisième de l'article 5 des statuts ont été modifiés comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à quatre cent vingt-six mille soixante-seize Euro quatre-vingt-quatorze cents (426.076,94 EUR), représenté par quatre-vingt-deux mille cinq cent (82.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-huit Euro quatre-vingt-dix-neuf cents (5.164.568,99 EUR), représenté par un million (1.000.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Pour réquisition

-inscription-

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 53, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88733/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

SCHRÄINEREI OLIVIER CONRARDY, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4391 Pontpierre, 54, rue de Luxembourg.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg, am 4. Dezember 2002, Band 577, Blatt 44, Abteilung 12, wurde an der Geschäftsstelle des Bezirksgerichtes in Luxemburg am 9. Dezember 2002 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société à responsabilité limitée

Unterschrift

(88807/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

SCHRÄINEREI OLIVIER CONRARDY, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, 13, rue de l'Industrie.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxemburg, am 4. Dezember 2002, Band 577, Blatt 44, Abteilung 11, wurde an der Geschäftsstelle des Bezirksgerichtes in Luxemburg am 9. Dezember 2002 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société à responsabilité limitée

Unterschrift

(88808/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

AOL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 72.210.

Le bilan intérimaire au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Signature.

(88703/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

AOL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 72.210.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la société tenue à Luxembourg le 25 novembre 2002

L'assemblée a approuvé les bilans, les comptes de pertes et profits et les annexes pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 et pour la période intérimaire du 1^{er} janvier 2002 au 31 octobre 2002.

L'assemblée a décidé de reporter le profit pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 s'élevant à EUR 18.600,12 à l'exercice suivant et la perte pour la période intérimaire du 1^{er} janvier 2002 au 31 octobre 2002 s'élevant à EUR 4.407,11 au prochain exercice.

L'assemblée a donné décharge pleine et entière (quitus) à chaque membre du conseil de gérance et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 et pour la période intérimaire du 1^{er} janvier 2002 au 31 octobre 2002.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de (i) Monsieur Gerald Sokol Jr. et de Monsieur Joseph A. Ripp en tant que gérants A de la Société et (ii) de Monsieur Philip E. Rowley et de Monsieur Richard G. Minor en tant que gérants B de la Société pour une durée illimitée.

L'assemblée a également décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée illimitée.

Pour publication et réquisition

AOL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 53, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88701/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

AOL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 72.210.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

(88704/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

SERVICES ET COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.406.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

SERVICES ET COMMUNICATION S.A., Société Anonyme

A. Graziano / F. Mesenburg

Administrateurs

(88447/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.298.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(88435/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.298.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(88436/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.298.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(88437/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.298.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(88438/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.298.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(88441/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.298.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(88442/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.298.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(88443/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.298.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(88444/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.336.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES

Signatures

Administrateurs

(88448/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

MAITLAND & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 26.128.

Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(88705/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

MAITLAND & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 26.128.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire ajournée des associés tenue au siège social à Luxembourg
le 6 novembre 2002*

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice social clôturé le 30 avril 2002 sont approuvés à l'unanimité;
- L'assemblée décide de distribuer un dividende de EUR 1.000.000,-;
- Décharge est accordée au commissaire aux comptes et aux gérants pour l'exercice de leur mandat au 30 avril 2002;
- Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire de 2003
approuvant les comptes annuels, notamment:

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2 rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 41, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88706/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

SOLELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Koetschette.
R. C. Diekirch B 5.131.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 mai 2002 que:

- Monsieur Jacques Bouchoms ne souhaite pas renouveler ses mandats de président et d'administrateur. Décharge lui est donnée pour l'exercice de ses mandats,

- le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Bechoux n'est pas renouvelé. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat,

- le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Ceuppens, ingénieur civil, demeurant à B-1420 Braine L'Alleud, rue de Caraute, 59 est renouvelé,

- sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs J. Bouchoms et G. Bechoux, Monsieur Michel Hanson, ingénieur civil, demeurant à B-1380 Lasne, 3, avenue de l'Horizon, ainsi que Monsieur Jean-Marie Garcez, ingénieur civil, demeurant à B-1300 Wavre, Clos des Bergeronnettes, 8.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94177/549/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 2002.

STIPHOUT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 48, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

A. Schwachtgen.

(88748/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

COCOON HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Troine.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2002 à 11.00 heures

Présents:

Monsieur Paul Hendrickx.

Madame Sandra Hendrickx-Lammerinks.

Monsieur Vincent Moriau.

Ordre du jour:

1) Acceptation de la démission de Monsieur Lucien Voet, de Monsieur Guy Paul Hermans et de Madame Natalia Kornienkova en tant que administrateurs.

2) Décharge à Monsieur Lucien Voet, Monsieur Guy Paul Hermans et Madame Nathalie Kornienkova.

3) Nomination de Monsieur Vincent Moriau, rue du Pont 10 B-6660 Houffalize, de Monsieur Paul Hendrickx, rue du Pont 10 B-6660 Houffalize et de Madame Sandra Hendrickx-Lammerinks en remplacement des administrateurs démissionnaires.

4) Révocation de la société LUX AUDIT REVISION, S.à r.l. comme Commissaire aux comptes.

5) Nomination de la FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A. Place Guillaume 3 L-9237 Diekirch, en remplacement de LUX AUDIT REVISION, S.à r.l.

Point 1 et 2 de l'ordre du jour

Les actionnaires acceptent la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Lucien Voet, Monsieur Guy Paul Hermans et Madame Natalia Kornienkova et leur donnent décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Point 3 de l'ordre du jour

Les actionnaires nomment Monsieur Vincent Moriau, Monsieur Paul Hendrickx et Madame Sandra Hendrickx-Lammerinks comme administrateur. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat des anciens administrateurs allant jusqu'à l'AGO de l'année 2005.

Point 4 et 5 de l'ordre du jour

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat la société LUX AUDIT REVISION, S.à r.l. comme Commissaire aux comptes et de la remplacer par la FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A. Place Guillaume 3 L-9237 Diekirch jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la réunion prend fin à 11.30 heures.

P. Hendrickx / S. Hendrickx-Lammerinks / V. Moriau

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2002, vol. 272, fol. 51, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(94176/591/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 2002.

EKOPLAN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Christian Schröder, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54310 Menningen, Eisenacherstrasse 33.

2.- Frau Irmgard Schröder, geborene Walter, Diplom-Psychologin, wohnhaft in D-54310 Menningen, Eisenacherstrasse 33.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

1.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung EKOPLAN S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftswicklung entgegen stehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre Luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die Geschäftsführer, beziehungsweise die zur Geschäftsführung der Gesellschaft zeitweilig Befugten, können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck alle Ingenieurleistungen, insbesondere im Bereich der Versorgungstechnik.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännische, finanzielle und industrielle Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes

beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II.- Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern. Auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnissen zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinschaftliche Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig verpflichtet.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III.- Generalversammlung

Art. 13. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um zehn Uhr vormittags statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Art. 15. Falls sämtliche Gesellschafter das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2004 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komplementen die ein hundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Christian Schröder, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54310 Menningen, Eisenacherstrasse 33, neunundneunzig Aktien	99
2.- Frau Irmgard Schröder, geborene Walter, Diplom-Psychologin, wohnhaft in D-54310 Menningen, Eisenacherstrasse 33, eine Aktie	1
Total: ein hundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden zu fünfzig Prozent (50%) in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von fünfzehntausendfünfhundert Euro (EUR 15.500,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - a) Herr Christian Schröder, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54310 Menningen, Eisenacherstrasse 33.
 - b) Frau Irmgard Schröder, geborene Walter, Diplom-Psychologin, wohnhaft in D-54310 Menningen, Eisenacherstrasse 33.
 - c) Herr Herbert Schröder, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6453 Echternach, 46, rue Krunn.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:
Herr Michael Kessler, Steuerberater, wohnhaft in D-54634 Bitburg, im Leuchtensang 24.
- 4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2008.
- 5.- Der Verwaltungsrat wird ermächtigt eines oder mehrere seiner Mitglieder zum Delegierten zu ernennen.
- 6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube, des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Schröder, I. Walter, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 novembre 2002, vol. 354, fol. 35, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 6. Dezember 2002.

H. Beck.

(94174/201/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 2002.

EKOPLAN S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 26. November 2002

Die Unterzeichneten:

a) Herr Christian Schröder, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54310 Menningen, Eisenacherstrasse 33.

b) Frau Irmgard Schröder, geborene Walter, Diplom-Psychologin, wohnhaft in D-54310 Menningen, Eisenacherstrasse 33.

c) Herr Herbert Schröder, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6453 Echternach, 46, rue Krunn.

handelnd in ihrer Eigenschaft als Mitglieder des Verwaltungsrates vorgenannter Gesellschaft, beschliessen, gemäss Artikel 11 der Satzung, und gemäss der Ermächtigung der Generalversammlung, dass Herr Christian Schröder, vorgenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt wird, und dies im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung, mit Ermächtigung die Gesellschaft im Rahmen der Geschäftsführung gemeinsam mit einem der anderen der Verwaltungsratsmitglieder zu vertreten.

Echternach, den 26. November 2002.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschriften

Enregistré à Echternach, le 5 décembre 2002, vol. 135, fol. 87, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(94173/201/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 2002.

PALIDORO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.638.

EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 décembre 2002, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur; licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur; ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur; employée privée, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 2 décembre 2002, le siège social de la société est transféré au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour PALIDORO S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 55, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88762/833/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

CO-REALINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le treize novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- FMC PROMOTIONS, S.à r.l., de L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg, ici représentée par son gérant Maurice Elz, gérant de sociétés, demeurant à Bridel;
 - 2.- NEXIS S.A. de L-1 118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, ici représentée par deux de ses administrateurs Félix Laplume, avocat, demeurant à Luxembourg et Claude Muller, fonctionnaire communal, demeurant à Ehlerange;
 - 3.- LAICOS S.A., de L-4382 Ehlerange, 80, route de Sanem, ici représentée par deux de ses administrateurs Claude Muller et Félix Laplume, préqualifiés.
- Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: CO-REALINVEST S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Bridel.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers, par location, vente, échange et généralement de toute autre manière ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires de quelque nature qu'elles soient pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente deux mille (32.000,-) euros, représenté par trois cent vingt (320) actions de cent (100,-) euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 320, conférant les mêmes droits et avantages et réparties en deux Groupes pour l'application des présents statuts comme suit:

- le Groupe A constitué de cent soixante (160) actions, numérotées de 1 à 160.
- le Groupe B constitué de cent soixante (160) actions, numérotées de 161 à 320.

Toutes les actions sont nominatives.

Dans tous les cas, la cession et la transmission d'actions entre vifs ou pour cause de mort à d'autres que le conjoint survivant et/ou les descendant(s) sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires au prorata de leur participation dans la société.

Le droit de préemption doit être exercé endéans les deux (2) mois de la communication aux actionnaires restants de l'intention de cession ainsi que du prix de cession demandé par le Conseil d'Administration et moyennant lettre recommandée à la Poste. Au cas où une partie des actions à céder ne seraient pas reprises par les actionnaires restants ou qu'un actionnaire n'exercerait pas ou seulement partiellement son droit de préemption, le Conseil d'Administration réitérera la susdite procédure d'information.

Les actions non reprises alors par les associés restants peuvent être cédées à des non-associés.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé en nombre pair de quatre membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

L'assemblée choisira un nombre pair d'administrateurs sur une liste double de candidats présentée par les actionnaires titulaires d'actions du Groupe A. Ils porteront le titre d'administrateur A.

Elle choisira en outre, un nombre pair d'administrateurs sur une liste double de candidats présentée par les actionnaires titulaires d'actions du Groupe B. Ils porteront le titre d'administrateurs B.

La publication des nominations d'administrateurs contiendra la référence à la liste à laquelle ils se rattachent respectivement. L'élection de chaque administrateur à élire sur chaque liste sera faite séparément.

Art. 7. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que, si la moitié au moins des administrateurs de chaque groupe sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement l'un du groupe A et l'autre du groupe B, parmi lesquelles deux signatures, il doit y avoir obligatoirement celle du Président du Conseil d'Administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- FMC PROMOTIONS, S.à r.l., de L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg, cent-soixante actions . . .	160
2.- NEXIS S.A. de L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, quatre-vingts actions	80
3.- LAICOS S.A., de L-4382 Ehlerange, 80, route de Sanem, quatre-vingts actions	80
Total: Trois cent vingt actions	320

Les actions du Groupe A sont celles détenues par la société FMC PROMOTIONS, S.à r.l.

Les actions du Groupe B sont celles détenues par les sociétés NEXIS S.A., et LAICOS S.A.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-deux mille (32.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent quarante (1.240,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Claude Muller, fonctionnaire communal, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem, en tant qu'administrateur B;
- 2.- Félix Laplume, avocat, demeurant à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, en tant qu'administrateur B;
- 3.- Maurice Elz, gérant de sociétés, demeurant à L-8119 Bridel, 24, rue Paul Binsfeld, en tant qu'administrateur A;
- 4.- Frank Wagner, économiste, demeurant à L-8141 Bridel, 12, rue J.F. Kennedy, en tant qu'administrateur A.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

COMMISERV S.à r.l., de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, respectivement la signature conjointe obligatoire d'un autre administrateur pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Laplume - C. Muller - M. Elz et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2002, vol. 873, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 novembre 2002.

F. Molitor.

(88989/223/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

CO-REALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de réunion du conseil d'administration du 13 novembre 2002 de la société CO-REALINVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2002, vol. 873, fol. 17, case 11, que Maurice Elz, gérant de société, demeurant à L-8119 Bridel, 24, rue Paul Binsfeld, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Signé: C. Muller - F. Laplume - M. Elz et F. Wagner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 décembre 2002.

F. Molitor.

(88990/223/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

ICALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

STATUTS

L'an deux mille deux, le deux octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- LUX-PUGLIA SA avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, rue Val Ste Croix, ici représentée par Anna Pierri, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué suivant procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2000, publiée au Mémorial C du 26 mars 2001, numéro 222 et sur base de l'article 7 des statuts;

2.- IMMO HOTEL SA avec siège social à L-1750 Luxembourg, 3-5, avenue Victor Hugo, ici représentée par Giuseppe D'Addato, cuisinier/pâtissier, demeurant à Luxembourg et Luca Di Fino, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en leur qualité d'administrateur suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du notaire Frank Molitor de Dudelange du 13 juin 2002, non encore publié et sur base de l'article 17 des statuts.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ICALUX SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la vente et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, la prise de participations ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par trois cent dix (310) actions de cent (100,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mars à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- LUX-PUGLIA SA avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, trois cents actions . . .	300
2.- IMMO HOTEL SA avec siège social à L-1750 Luxembourg, 3-5, avenue Victor Hugo, dix actions . . .	10
Total: Trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ à mille deux cent cinquante (1.250) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Anna Pierri, employée privée, demeurant à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol;
- 2.- Giuseppe D'Addato, cuisinier/pâtissier, demeurant à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol;
- 3.- Antonio Troilo, employé privé, demeurant à I-70010 Turi/Bari, 27, Via Chiésa.

Deuxième résolution

Est nommé, commissaire aux comptes:

Luca Di Fino, expert-comptable, demeurant à L-1530 Luxembourg, 1, rue Anatole France.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Pierri - G. D'Addato - L. Di Fino et F. Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2002, vol. 871, fol. 72, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 octobre 2002.

F. Molitor.

(88991/223/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

ERDAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.812.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

ERDAN S.A.

Signatures

Administrateurs

(88449/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

AU BON TONNEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3531 Dudelange, 75, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 81.060.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour la société

Signature

(88694/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

BAMALITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 44.356.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

(88717/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

CLUB MONNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 61.675.

—
Par la présente, le soussigné Lex Thielen, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la S.A. CLUB MONNET.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

L. Thielen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 55, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88710/318/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

CLUB MONNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 61.675.

—
Par la présente, le soussigné Stefan Chorus, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la S.A. CLUB MONNET.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

S. Chorus.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 55, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88711/318/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

CLUB MONNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 61.675.

—
Par la présente, le soussigné Jean-Baptiste Wagner, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la S.A. CLUB MONNET.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

J.-B. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 55, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88712/318/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

CLUB MONNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 61.675.

—
Par la présente, le soussigné Jed Grant, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la S.A. CLUB MONNET.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

J. Grant.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 55, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88713/318/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

FHG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 85.099.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution des associés du 4 décembre 2002 que le siège social de la société est transféré au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Pour FHG, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 55, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88761/833/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

MAGNO MANAGEMENT & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 83.481.

L'an deux mille deux, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGNO MANAGEMENT & CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, R.C. Luxembourg section B numéro 83.481, constituée suivant acte reçu le 30 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 141 du 25 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social, et propriété de Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, directeur, demeurant à rua de Cima s/n, Casal de Almeida, Vinha de Rainha, 3130-223 Soure, Portugal, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:**Nominations statutaires*

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à Luxembourg, comme administrateur et administrateur-délégué de la société, et ceci à partir d'aujourd'hui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer, à partir d'aujourd'hui, comme nouvel administrateur et administrateur-délégué:

Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, directeur, demeurant à rua de Cima s/n, Casal de Almeida, Vinha de Rainha, 3130-223 Soure, Portugal, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 20, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

J. Elvinger.

(88839/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

FABER FACTOR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.805.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

FABER FACTOR INTERNATIONAL, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

(88732/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

GLOBAL AIR MOVEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.375.000,-.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.001.

EXTRAIT

En date du 4 octobre 2002 ont eu lieu les transferts de parts sociales de la Société suivants:

COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., une société ayant son siège social à 6 Front Street, Hamilton, HM11, Bermudes, détenant 78.156 parts sociales de la Société, a transféré 2.293 parts sociales de la Société à Monsieur Eric Chassagnade demeurant à Allmendhölgliweg 9, CH-8810 Horgen, Suisse.

COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS L.P., une société ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Count of New Castle, DE 19801, (USA), détenant 531 parts sociales de la Société, a transféré 33 parts sociales de la Société à Monsieur Eric Chassagnade, prénommé.

COMPASS PARTNERS 2000 FUND L.P., une société ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Count of New Castle, DE 19801, (USA), détenant 106 parts sociales de la Société, a transféré 7 parts sociales de la Société à Monsieur Eric Chassagnade, prénommé.

En date du 15 novembre 2002, Monsieur Larry Spang, demeurant au 347 South Sleight Street, Naperville, Illinois 60540, USA, a transféré ses 1.167 parts sociales de la Société à COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., prénommée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 49, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88700/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

ZACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- HAYWORTH INC., avec siège à Alofi (Niue), 5, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, ici représentée par John Weber, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

2.- John Weber, prredit.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions une société anonyme sous la dénomination de ZACO SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment envoyer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par vue d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil, ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- HAYWORTH INC., avec siège à Alofi (Niue), 5, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, trois cent neuf actions.	309
2.- John Weber, conseil fiscal, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton, une action	1
Total: Trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Muriel Freyer, agent immobilier, demeurant à L-5577 Remich, 33, rue de Wenkel;
- 2.- John Weber, conseil fiscal, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton;
- 3.- Fred Alessio, comptable, demeurant à L-3630 Kayl, 20, rue de Dudelange.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) SA, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Weber et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2002, vol. 873, fol. 30, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 décembre 2002.

F. Molitor.

(88985/223/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

ZACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2002 de la société ZACO S.A., établie et ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2002, vol. 873, fol. 30, case 6, que Muriel Freyer, agent immobilier, demeurant à L-5577 Remich, 33, rue Wenkel, a été nommée administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa signature individuelle pour les actes de la gestion journalière.

Signé: M. Freyer, J. Weber et F. Alessio.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 décembre 2002.

F. Molitor.

(88986/223/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

TRACILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Pauly, juriste, demeurant à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier,
- 2) Monsieur Yves Kasel, juriste, demeurant à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRACILUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de travaux d'excavation et de voirie, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,00 €) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,00 €) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, chaque deuxième vendredi du mois de mars à 10.30 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Monsieur Claude Pauly, préqualifié	155 actions
- Monsieur Yves Kasel, préqualifié	155 actions
Total:	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur José Fernandes Dos Santos, entrepreneur, demeurant à Steinsel,

b) Monsieur François Boutay, étudiant, demeurant à Liège (B),

c) Monsieur Toni Da Conceicao Fernandes, employé privé, demeurant à Steinsel.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- la société anonyme AUDIEX S.A., établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57 avenue de la Faïencerie.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

5. Le siège social de la société est fixé à L-3284 Bettembourg, 2 rue Vieille.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur José Fernandes Dos Santos, préqualifié.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Pauly, Y. Kasel, M. Lecuit.

Enregistré à Redange, le 14 novembre 2002, vol. 402, fol. 38, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 5 décembre 2002.

M. Lecuit.

(88992/243/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

J.A.D. FINANZ A.G., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

STATUTES

The year two thousand and two, on fourteenth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary with residence in Luxembourg, undersigned.

Meets an Extraordinary General Assembly of the shareholders of J.A.D. FINANZ A.G., a limited company, incorporated under Liechtenstein law, having its registered office in Mauren (Principality of Liechtenstein), incorporated by notarised deed on 21st of May 1999, trade register Vaduz number H. 1039/24.

The assembly is presided by Mr Alexandre Bardot, jurist, residing in Luxembourg.

The President appoints as secretary Mrs Sandrine Bisaro, jurist, residing in Chatel Saint Germain (France).

The Assembly chooses as scrutineer Mr Lee Hausman, jurist, residing in Rombach.

The President requests the notary to bear witness:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares which they hold are noted on an attendance sheet, which will be signed, annexed hereto together with the powers-of-attorney, all registered with the deed.

II.- That it is demonstrated by the attendance sheet that the entirety of the share capital is represented at the present Extraordinary General Assembly, so that the Assembly may validly deliberate regarding all items placed on the order of business.

All the shareholders present and their proxies declare that they waive all formalities concerning the convocation of General Assemblies and declare having had full and complete knowledge of the order of business of the General Assembly of Shareholders as well as of the text of the new Articles of Incorporation following the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, including in particular the exact text of the purpose of the Company after the said transfer of the registered office.

III.- The General Assembly of Shareholders bears witness that the following documents have been submitted to the General Assembly:

- a true certified copy of the certificate, issued by the public registry of Vaduz, proving that the company still exists and is not in liquidation;
- the decision of the shareholders containing the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, made on the 2nd of September 2002;
- a copy of the Articles of Incorporation of the Company before the transfer;
- a financial statement dated on the 24th of October 2002;
- the authorisation of the government of the Principality of Liechtenstein, according the transfer of the company's registered office to the Grand Duchy of Luxembourg.

The said documents, signed *ne varietur*, shall remain attached to the present deed.

IV.- The President declares that the order of business is as follows:

1) Confirmation and ratification of the resolutions passed at the Extraordinary General Assembly of the shareholders of the Company held in Mauren (Principality of Liechtenstein) on the 2nd of September 2002, deciding to transfer the registered office of the Company from Mauren (Principality of Liechtenstein) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with effect on the date of 14th of November 2002, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

2) Decision to adopt the form of a limited company.

3) Adoption in Luxembourg of the name J.A.D. FINANZ A.G., and of the Company purpose of a «SOPARFI» (Société de participations financières), or financial-participation company.

4) To convert the corporate capital and bookkeeping currency from CHF into Euros at the current average rate.

5) Complete recast of the Articles of Incorporation, in accordance with Luxembourg law.

6) Appointment of the directors and determination of the duration of their term of office.

7) Appointment of the financial commissioner and determination of the duration of his term of office.

8) Confirmation of the establishment of the registered office of the Company in Luxembourg at the following address: L-1526 Luxembourg, 50 Val Fleuri.

9) Miscellaneous.

V.- The President declares:

That the Company decides to establish its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As demonstrated in the shareholder resolutions, below, of the 2nd of September 2002, the Shareholders' General Assembly has already decided, unanimously, to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, the present General Assembly being called upon to vote and approve for a second time the transfer of the registered office from Mauren (Principality of Liechtenstein) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg law.

Charge was also given to the present Shareholders' General Assembly to effect the amendments mentioned below and those required in order to bring the Articles of Incorporation into accordance with the requirements of Luxembourg law, as well as to proceed to the election of a Board of Directors and the appointment of a financial commissioner.

The President submits to the General Assembly a copy of the annual accounts of the Company for the 2001 financial year, together with an interim report of the situation of these accounts dated the 24th of October 2002, concerning the changes in the net profits and losses of the Company in the course of the year 2001 and concerning the profits projected for the financial year 2002.

The said copy of the annual accounts and the report of the interim situation shall remain attached to the present deed.

Upon which, the Shareholders' General Assembly proceeds to the order of business and after deliberation, the following resolutions are passed, unanimously:

First resolution

The Assembly decides to confirm and to ratify the resolutions passed at the Extraordinary Shareholders' General Assembly of the Company held in Mauren (Principality of Liechtenstein) on the 2nd of September 2002, deciding to transfer the registered office of the Company from Mauren (Principality of Liechtenstein) to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect on the 14th of November 2002, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, the Company being maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

Second resolution

The Assembly decides that the Company will exist in the form of a company limited by shares.

Third resolution

The Assembly decides to give to the company in Luxembourg the name of J.A.D. FINANZ A.G., and to adopt as Company purpose the provisions particular to a «SOPARFI» (société de participations financiers), or financial-participation company.

Fourth resolution

The meeting decides:

- to cancel transitorily the indication of the nominal value of the 50 (fifty) shares;
- to convert the corporate capital and bookkeeping currency from CHF (Switzerland Francs) into EUR (Euros) at the official exchange rate fixed on the 13th of November 2002, at EUR 1.-=CHF 1.46231, obtaining like this the round off amount of EUR 35,000.- (thirty-five thousand Euros);
- to replace the 50 (fifty) shares without nominal value by 350 (three hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

Such conversion is considered to be effective on the 14th of November 2002.

Fifth resolution

The Assembly decides:

- that the Company shall be as of today and henceforth exclusively governed by Luxembourg law
- to proceed to a complete recast of the Articles of Incorporation, in accordance with Luxembourg law, as follows:

Title I.- Name - Office - Purpose - Duration**Art. 1. Form - Name**

1.1. A Luxembourg limited company is established, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

1.2. The Company takes the name J.A.D. FINANZ A.G.

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office is established in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company within the borders of the municipality of the statutory registered office.

2.2. The company may by decision of the Board of Directors, create, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, subsidiaries, agencies or branches.

2.3. When extraordinary events of a political, economic or social order, of a kind as could compromise normal activity at the registered office or the communications of this office with abroad take place or are imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, without however this measure having an effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this transfer, shall retain Luxembourg nationality. Such a decision regarding a transfer of the registered office shall be made by the Board of Directors.

Art. 3. Purpose

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is constituted for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved at any time by decision of the shareholders deliberating in the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation.

Title II.- Capital**Art. 5. Share capital**

The subscribed share capital is fixed at EUR 35,000.- (thirty-five thousand Euros), represented by 350 (three hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 100.- (hundred Euros) each.

Art. 6. Modification of the share capital

6.1. The authorised share capital is fixed at EUR 1,200,000.- (one Million two hundred thousand Euros) which shall be divided into 12,000 (twelve thousand) shares of EUR 100.- (hundred Euros) each.

6.2. The authorised capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decisions of the Shareholders' General Assembly deliberating as in the matter of an amendment of the Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore, the Board of Directors is authorised, for a period of five years concluding on the date of 14th of November 2007, to increase as and when appropriate the subscribed capital within the limits of the authorised capital. These capital increases may be subscribed and issued in the form of shares with or without issue premium and paid in by contribution in kind or in specie, by compensation using debt claims or in any other manner to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is especially authorised to proceed to undertake such issues without reserving to existing shareholders a right of preferential subscription for the shares to be issued. The Board of Directors may delegate any director, administrator, authorised representative or any other duly authorised person to receive the subscriptions and to receive payment of the price of the shares representing all or part of this capital increase.

6.4. Every time that the Board of Directors shall have authentically caused to be noted an increase in the subscribed capital, the present Article shall be considered as automatically adapted to the change which has taken place.

6.5. The Company may repurchase its own shares, subject to the conditions set out in the law.

Art. 7. Payments

Payments to be made for shares not entirely paid in at the time of their subscription shall be made at the times and under the conditions which the Board of Directors shall determine in such cases. Any payment called for shall be called for proportionately and equally with respect to all the shares which are not entirely paid in.

Art. 8. Type of shares

The shares are registered or bearer, at choice of the shareholder.

Art. 9. Conveyance of shares

There exists no statutory restriction regarding transactions or the conveyance of shares of the Company.

Title III.- Board of Directors - Management - Supervision

Art. 10. Board of Directors

10.1. The Company is administered by a Board composed of three members at least, shareholders or not.

10.2. The directors are appointed by the Annual General Assembly for a term of office which may not exceed six years. They are eligible for re-election. They may be removed at any time by the General Assembly.

10.3. In the case of a vacancy in the position of a director appointed by the General Assembly, on account of death, of resignation or for any other reason, the remaining directors so appointed may meet and by majority vote arrange for his replacement until the next Shareholders' General Assembly.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors

11.1. The Board of Directors may elect from among its members a President. The first President may be appointed by the first Shareholders' General Assembly. In case of the unavoidable absence of the President, he shall be replaced by the director elected for this purpose from among the members present at the meeting.

11.2. The Board of Directors meets on convocation from the President or from two directors.

11.3. The Board may not validly deliberate and resolve unless the majority of its members is present or represented. Every decision of the Board of Directors is made by simple majority vote. In case of a tie vote, the vote of the person who presides the meeting is preponderant.

11.4. Directors may cast their vote by circular vote.

11.5. They may cast their vote by letter, telefax, telegram or telex, the three last having to be confirmed in writing.

11.6. Minutes of the meetings of the Board of Directors are signed by all the members present at the sitting.

11.7. Extracts shall be certified by the President of the Board of Directors or by two directors.

Art. 12. General powers of the Board of Directors

The Board of Directors is invested with the most extensive and exclusive powers to perform all acts of administration and of management which are not expressly reserved by the law and by the present Articles of Incorporation to the General Assembly.

Art. 13. Delegation of powers

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the business of the Company, understood in its widest sense, to directors or to third parties who need not necessarily be shareholders of the Company.

13.2. Delegation to a director is subject to prior authorisation from the General Assembly.

13.3. The first managing-director may be appointed by the first General Assembly of shareholders.

Art. 14. Representation of the Company

Vis-à-vis third parties, the Company is in all circumstances represented as concerns the Company purpose by two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Financial commissioner

15.1. The Company is supervised by one or more commissioners appointed by the General Assembly.

15.2. The duration of the term of office of the commissioner is fixed by the General Assembly. It may however not exceed six years.

Title IV.- General Assembly

Art. 16. Powers of the General Assembly

16.1. The General Assembly represents all the shareholders. It has the most extensive powers of decision in company affairs.

16.2. Except in the cases determined by the law, decisions are made by simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and date of the Ordinary General Assembly

The Annual General Assembly meets every year in the City of Luxembourg, at the place indicated in the convening notices, at 2:00 p.m. on the third Wednesday of the month of May.

Art. 18. Other General Assemblies

The Board of Directors or the commissioner may convene other General Assemblies. They must be convened on request of shareholders representing one-fifth of the share capital.

Art. 19. Votes

Each share entitles to one vote.

Title V. Financial year - Allocation of profits

Art. 20. Financial year

20.1. The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the financial statement and the profits and losses accounts. It submits the documents together with a report on the operations of the Company, at least one month before the Ordinary General Assembly, to the commissioners who shall comment upon these documents in their report.

Art. 21. Allocation of profits

21.1. Every year five per cent at least of the net profits shall be assigned to the constitution of the legal reserve. This allocation ceases to be obligatory when and for as long as the reserve shall be at the level of ten per cent of the share capital.

21.2. After stocking up the legal reserve, the General Assembly shall decide concerning the allocation and the distribution of the balance of the net profits.

21.3. The Board of Directors is authorised to pay interim dividends, subject to the applicable provisions of the law.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution - liquidation

22.1. The Company may be dissolved by decision of the General Assembly deliberating under the same conditions as those foreseen for the amendment of the Articles of Incorporation.

22.2. At dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the agency of one or more liquidators, appointed by the Shareholders' General Assembly.

Title VII.- General provision

Art. 23. General provision

The law of 10 August 1915, as subsequently amended, shall apply throughout where there is no derogation created by the present Articles of Incorporation.

Transitional provisions

1) The first financial year in the Grand Duchy of Luxembourg shall commence on the 14th of November 2002 to end on 31 December 2002.

2) The first Ordinary General Assembly in the Grand Duchy of Luxembourg shall be held at 2.00 p.m. on the 3rd Wednesday of the month of May, 2003.

Tenth resolution

The Assembly decides to fix the number of directors at three.

Are appointed directors:

- 1) Mr Bruno Beernaerts, graduate in law (UCL), residing in Fauvillers (Belgium);
- 2) Mr Roberto Franchini, trader, residing in Lugano (Swiss);
- 3) Mr Stefano Doninelli, trader, residing in Lugano (Swiss).

Their mandate shall conclude during the Ordinary General Assembly of 2008.

Eleventh resolution

The Assembly decides to fix the number of commissioners at one.

Is appointed commissioner:

The CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l. Company, with registered office in Luxembourg.

The mandate shall conclude with the General Assembly of 2008.

Twelfth resolution

The Assembly confirms and decides that the registered office of the Company is established at the following address: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Costs

The costs, expenditures, remunerations and charges in whatsoever form, incumbent on the Company or chargeable to it by reason of these presents, are estimated, without any prejudice, at approximately the sum of two thousand six hundred Euros.

No item remaining on the order of business, the meeting is concluded.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In witness whereof, drawn up in Luxembourg, the day, month and year as in the heading of these presents.

And after reading given to those appearing, all did sign with Us, Notary, the present minutes.

Follows the french translation:

L'an deux mille deux, le quatorze novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit de la Principauté de Liechtenstein J.A.D. FINANZ A.G., ayant son siège social à Mauren (Principauté de Liechtenstein, constituée par acte notarié le 21 mai 1999, registre de commerce de Vaduz numéro H. 1039/24.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre Bardot, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Bisaro, juriste, demeurant à Chatel Saint Germain (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lee Hausman, juriste, demeurant à Rombach.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- une copie certifiée conforme, émis par le registre de commerce de Vaduz, confirmant que la société existe toujours et qu'elle n'est pas en instance de liquidation;
- la décision des actionnaires contenant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 2 septembre 2002;
- une copie des statuts de la Société avant le transfert;
- un bilan daté du 24 octobre 2002;
- l'autorisation du gouvernement de la Principauté de Liechtenstein, accordant le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Les dits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Mauren (Principauté de Liechtenstein) le 2 septembre 2002, décidant de transférer le siège social de la société de Mauren (Principauté de Liechtenstein) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date du 14 novembre 2002, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une société anonyme.

3) Adoption à Luxembourg de la dénomination de J.A.D. FINANZ A.G. et de l'objet social d'une soparfi (société de participation financières).

4) Convertir la devise du capital social et de la comptabilité de CHF en euros au taux de change actuel.

5) Refonte complet des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

6) Nomination des administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

7) Nomination du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

8) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

9) Divers.

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort des résolutions des actionnaires ci-dessus du 2 septembre 2002, l'assemblée générale des actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Mauren (Principauté de Liechtenstein) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'assemblée générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier 2001, ensemble avec une situation intermédiaire de ces comptes datée du 24 octobre 2002, concernant les changements dans la masse nette des bénéfices et pertes de la Société au cours de l'année 2001 ainsi que concernant les bénéfices projetés pour l'exercice financier 2002.

La dite copie des comptes annuels ainsi que la situation intermédiaire resteront annexés au présent acte.

Sur ce, l'assemblée générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Mauren (Principauté de Liechtenstein) le 2 septembre 2002, décidant de transférer le siège social de la société de Mauren (Principauté de Liechtenstein) au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 14 novembre 2002, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la société à Luxembourg J.A.D. FINANZ A.G. et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une soparfi (société de participations financières).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de:

- supprimer la désignation de la valeur nominale des 50 (cinquante) actions de la société
- de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs suisses en euros au taux de conversion, fixé officiellement le 13 novembre 2002, à EUR 1,-=CHF 1,46231, obtenant ainsi le montant arrondi de EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros);
- de remplacer les 50 (cinquante) actions sans valeur nominale par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 14 novembre 2002.

Cinquième résolution

L'assemblée décide:

- que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.
- de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège - Objet - Durée**Art. 1^{er}. Forme - Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination J.A.D. FINANZ A.G.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital**Art. 5. Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille Euros) qui sera divisé en 12.000 (douze mille) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant en date du 14 novembre 2007, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration - Direction - Surveillance**Art. 10. Conseil d'administration**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale - Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution - liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera le 14 novembre 2002 pour finir le 31 décembre 2002.

2) La première Assemblée Ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg se tiendra le 3ième mercredi du mois de mai 2003 à 14.00 heures.

Dixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois.

Sont nommés comme administrateurs:

- 1) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique);
- 2) Monsieur Roberto Franchini, commercialiste, demeurant à Lugano (Suisse);
- 3) Monsieur Stefano Doninelli, commercialiste, demeurant à Lugano (Suisse).

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Onzième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires à un.

Est nommé comme commissaire:

la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Douzième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de deux mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Bardot - S. Bisaro - L. Hausman - J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 137S, fol. 9, case 6. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

J. Elvinger.

(88998/211/508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

AGAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.716.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 février 2002.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 51, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGAPE S.A.

Signature

(88715/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

AGAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.716.

Madame Antonella Bocci, demeurant à L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter, a été nommée administrateur avec effet au 4 février 2002, en remplacement de Madame Yvonne Seiler, décédée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGAPE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 51, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88716/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

SOCIETE GENERALE DE CONSULTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 87.044.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille deux, le 4 décembre, à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SOCIETE GENERALE DE CONSULTANCE S.A., société établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro n° 87.044.

La séance est ouverte sous la présidence de M^e Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M^e Renaud Le Squeren.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Philippe Stroesser.

Liste de présence

CREATIVE INVESTMENTS S.A.	309
CATONY INC.	1

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les objets portés à l'ordre du jour.

B.- Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide:

Résolution unique

L'assemblée décide à l'unanimité de donner à Monsieur Geert De Bock, actuellement administrateur délégué de la société, pouvoir de signature unique, ce qui signifie que seule sa signature pourra valablement engager la société.

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée ce jour, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 55, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88714/318/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

SAMARA HOLDING INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.457.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 2 avril 2002 à 10.00 heures

Quatrième résolution

En conformité avec les statuts de la société, l'Assemblée statue sur les mandats d'Administrateurs et de Commissaire de Surveillance.

L'Assemblée décide le renouvellement des mandats dans leurs fonctions d'administrateurs de Messieurs Edmond Ries et Claude Schmitz, et de nommer, en remplacement de Monsieur Marc Lamesch, Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Bertrange. Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide également de nommer en tant que Commissaire de Surveillance, en remplacement de MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., la société AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie. Le mandat de AUDIEX S.A. prendra également fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

SAMARA HOLDING INVESTMENT S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 54, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88720/045/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

SAMARA HOLDING INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.457.

Les bilans au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 54, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAMARA HOLDING INVESTMENT S.A.

Signatures

Deux administrateurs

(88721/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

AMPHORE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.824.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 55, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2002

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Signature.

(88768/833/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

DESMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 36.625.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DESMAG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

(88722/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

DESMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 36.625.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 avril 2002

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière et la représentation de la société à Monsieur Olivier Bazil. Elle note que cette délégation régularise une situation de fait, et elle valide toutes les opérations passées et futures réalisées par Monsieur Olivier Bazil. Cette nomination de Monsieur Olivier Bazil au mandat d'administrateur délégué intervient conformément à l'article 5 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DESMAG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88723/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

LERCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.909.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 48, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(88727/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

LERCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.909.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est extraordinairement tenue le 30 octobre 2002 à 14.00 heures à Luxembourg

Quatrième résolution

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 2001 dépassant la moitié du capital social, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour copie sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 48, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88728/643/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

SOPOKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.848.

Le bilan en 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Signature.

(88724/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

SOPOKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.848.

Le bilan en 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Signature.

(88725/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

SOPOKA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.
H. R. Luxemburg B 28.848.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. November 2002

Die Versammlung hat beschlossen:

- 1) Der Bericht des Wirtschaftsprüfers über das Geschäftsjahr 1999 wird verabschiedet.
- 2) Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1999 in der vorgelegten Fassung wird genehmigt und der Prüfungsbericht von KPMG wird verabschiedet.
- 3) Der Jahresfehlbetrag 1999 in Höhe von 58.782.120,- LUF wird mit dem Verlustvortrag von 299.096.038,- LUF addiert und der Gesamtverlustvortrag in Höhe von 357.878.158,- LUF wird auf neuer Rechnung vorgetragen.
- 4) Unter Berücksichtigung der Bestimmungen des Artikels 100 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, wird die Fortsetzung der Gesellschaft beschlossen.

Luxembourg, den 2. Dezember 2002.

Für gleichlautenden Auszug

C. Werer

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88726/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

MARIL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 68.647.

L'an deux mille deux, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MARIL S.A., R.C. Numéro B 68.647 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire résident à Pétange, en date du 12 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 357 du 20 mai 1999.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu de Maître Georges d'Huart, notaire sus désigné, en date du 23 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 478 du 24 juin 1999.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, Juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante-dix (70) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement

constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation la Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 22, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

J. Elvinger.

(88837/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

QUANDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.879.

Suite au courrier du 17 octobre dernier, Mr Tim van Dijk informe que sa démission prend effet ce jour, le 29 novembre 2002.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

T. van Dijk.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88904/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

QUANDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.879.

Suite au courrier du 17 octobre dernier LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED informe que la démission prend effet ce jour, le 29 novembre 2002.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88905/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

QUANDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.879.

Suite au courrier du 17 octobre dernier LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. informe que sa démission prend effet ce jour, le 29 novembre 2002.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88906/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

QUANDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.879.

Suite au courrier du 17 octobre dernier LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED informe que sa démission prend effet ce jour, le 29 novembre 2002.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88907/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

QUANDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.879.

Extrait de résiliation du contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 22 mai 2000 entre QUANDA HOLDING S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié le 17 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88908/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

QUANDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.879.

EXTRAIT

Le siège social de la société au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88909/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

QUANDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.879.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 29 novembre 2002*

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de QUANDA HOLDING S.A. («la société»), pour discuter et voter les points suivants portés à l'Ordre du jour:

- accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands en tant qu'Administrateur avec effet immédiat;

- accepter la démission de Mr Tim van Dijk, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, avec effet immédiat;

- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué avec effet immédiat;
- donner décharge aux Administrateurs et à l'Administrateur-Délégué;
- nommer trois nouveaux Administrateurs, avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat;
- donner décharge au Commissaire aux Comptes;
- nommer un nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat;
- transférer le siège social de la société, avec effet immédiat;
- divers.

En conséquence, l'Assemblée n'a pu valablement être constituée.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88910/710/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

ASSOCIATION E.P.U. - A.E.P.U., A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 16, avenue du Bois.

STATUTS

Entre les soussignés, il est créé une association sans but lucratif

Véronique Berg

Dr. Patrick Berg

Dr. Patrick Tabouring

Art. 1^{er}. L'Association prend le nom de ASSOCIATION E.P.U. - A.E.P.U., A.s.b.l.

Art. 2. Le siège de l'Association est établi au 16, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Art. 3. L'Association a pour but de faciliter et de centraliser l'organisation d'une journée annuelle de formation médicale continue, sous forme d'Enseignement Post-Universitaire.

Art. 4. L'Association est composée de trois membres effectifs au moins.

Art. 5. Peut être admis comme membre effectif toute personne s'intéressant au but de l'Association, tel qu'il est énoncé dans l'article 3, à condition que les membres actuels de l'Association ne s'y opposent pas.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- par la démission notifiée sous forme écrite au secrétaire de l'Association
- par l'exclusion prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des membres présents
- par refus du paiement de la cotisation ou le défaut de paiement de celle-ci dans le mois d'un second rappel adressé par lettre recommandée

Le membre exclu doit être informé de la sanction prise à son égard.

Art. 7. Les membres effectifs payent une cotisation annuelle de 100,- francs luxembourgeois.

Le montant peut être modifié chaque année par l'Assemblée Générale.

Art. 8. L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration qui se compose de trois membres. Il est composé du Président, du Secrétaire et du Trésorier.

Art. 9. Le Conseil d'Administration gère les affaires de l'Association.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes, le Conseil d'Administration procède au remplacement par cooptation à confirmer lors de la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres effectifs de l'Association.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'Administration. Les attributions de l'Assemblée Générale comportent:

- l'admission, l'exclusion des membres
- la fixation du montant des cotisations
- l'approbation des comptes du budget
- les modifications aux statuts

Art. 11. Il doit être tenu une Assemblée Générale par an.

Art. 12. Les membres effectifs présents ou représentés à l'Assemblée Générale ont un droit de vote égal. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, celle du Président ou de l'Administration qui le remplace est prépondérante.

Art. 13. Les ressources financières de l'Association se composent de cotisations, ainsi que de dons et subsides après acceptation à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Le compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant sont soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Approbation des comptes vaut décharge donnée au Conseil d'Administration pour sa gestion financière.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation se fait par les soins du Conseil d'Administration.

L'actif après acquittement du passif sera versé à une Association ou à une Fondation dont l'objectif est la formation médicale continue.

Signatures.

(88969/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

EXCLUSIVE AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof/Koerich, Z.I. Windhof.

STATUTS

L'an deux mille deux, le quinze novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Paul Fritsch, architecte et son épouse Danièle Leesch, employée privée, demeurant ensemble à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois;
- 2.- Gilles Birsens, commerçant, demeurant à L-5899 Syren, 8, Op der Maes;
- 3.- Al-Kindy Chougrani, commerçant, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: EXCLUSIVE AUTOMOBILES SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Windhof/Koerich.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la société est défini comme suit:

- a) la vente, la location, la location-vente, le courtage, la représentation, l'activité de commissionnaire relative à
 - des véhicules ou engins avec ou sans moteur servant à toutes fins professionnelles, commerciales ou à un usage privé, neufs ou d'occasion,
 - de tous équipements et accessoires mécaniques, électroniques, hydrauliques ou pneumatiques servant à l'entretien, l'essai, l'amélioration ou l'embellissement des véhicules ou engins précités ou agrémentant leur usage,
- b) la vente, la location, la location-vente, le courtage, la représentation et l'activité de commissionnaire relative à tout équipement audio ou vidéo et d'électronique de loisir et d'amusement.

En outre, la société a pour objet de détenir des parts ou de faire des prêts à d'autres sociétés ou personnes physiques commerçantes à activité similaire. Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, l'extension ou le développement sur le marché national ou international.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille (50.000.-) euros, représenté par mille (1.000) actions de cinquante (50.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Les époux Paul Fritsch, architecte et Danièle Leesch, employée privée, demeurant ensemble à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois, huit cents actions	800
2.- Gilles Birsens, commerçant, demeurant à L-5899 Syren, 8, Op der Maes, cent actions	100
3.- Al-Kindy Chougrani, commerçant, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, cent actions	100
Total: Mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de cinquante mille (50.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1.000,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Paul Fritsch, architecte, époux de Danièle Leesch, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois;
- 2.- Gilles Birsens, commerçant, demeurant à L-5899 Syren, 8, Op der Maes;
- 3.- Al-Kindy Chougrani, commerçant, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8399 Windhof/Koerich, Z.I. Windhof.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 11, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Fritsch, G. Birsens, A.-K. Chougrani, D. Leesch et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2002, vol. 873, fol. 18, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 novembre 2002.

F. Molitor.

(88987/223/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

EXCLUSIVE AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof/Koerich, Z.I. Windhof.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de réunion du conseil d'administration du 15 novembre 2002 de la société EXCLUSIVE AUTOMOBILES S.A., établi et ayant son siège social à L-8399 Windhof/Koerich, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2002, vol. 873, fol. 18, case 6, que Paul Fritsch, architecte, époux de Danièle Leesch, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois, a été nommé Président du Conseil d'Administration et Gilles Birsens, commerçant, demeurant à L-5899 Syren, 8, Op der Maes, administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa signature individuelle pour les actes de la gestion journalière.

Signé: P. Fritsch, G. Birsens et A.-K. Chougrani.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 décembre 2002.

F. Molitor.

(88988/223/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

ASKOLL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.069.

—
L'an deux mille deux, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ASKOLL INTERNATIONAL S.A., R.C. Numéro B 71 069 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 795 du 26 octobre 1999.

La séance est ouverte à 15.10 heures sous la présidence de Monsieur Christophe Cialini, diplômé en sciences commerciales, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille deux cents (2.200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.

2. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société.

3. Nomination de trois administrateurs supplémentaires.

4. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective et détermination de leurs pouvoirs de signature respectifs.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B» lors de leur nomination.

En conséquence, il est inséré à l'article 5 des statuts un alinéa 2 qui aura la teneur suivante, les autres alinéas étant renumérotés en conséquence:

«**Art. 5. Alinéa 2.** Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B.»»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que la société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

En conséquence, l'article 6 dernier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.»

Troisième résolution

Il est procédé à la nomination de trois administrateurs supplémentaires:

- Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg,
- Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg.

Quatrième résolution

Monsieur Elio Marioni et Monsieur Giorgio Antonini, administrateurs de la Société, sont affectés à la catégorie A avec pouvoir de signature correspondant.

Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de la Société, Monsieur Marc Koeune, Madame Andrea Dany et Madame Nicole Thommes, préqualifiés, sont affectés à la catégorie B avec pouvoir de signature correspondant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Cialini, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

J. Elvinger.

(88844/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

ASKOLL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.069.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(88845/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IMMOBILIERE HARRY'S S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 21, rue des Bains.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des associés
tenue au siège social le 5 décembre 2002*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société IMMOBILIERE HARRY'S S.C.I qui s'est tenue à Luxembourg en date du 5 décembre 2002 que:

1° L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision du ou des gérants.»

2° L'assemblée des associés a décidé de convertir le capital social en Euros et de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit Euros et six cents, représenté par 300 (trois cents) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces, attribuées aux associés de la manière suivante:

- | | |
|---|-----|
| 1. La société ACANTHUS Inc., prédésignée | 150 |
| 2. La société PENN BELL Inc., prédésignée | 150 |

Total: trois cents parts.	300
--------------------------------	-----

3° L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties. Une copie ou un extrait de ces actes, certifié par le ou les gérants pourra être délivré à chacun des associés.»

4° L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un ou deux gérants à désigner par l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité de gérants, la société ne sera engagée que par la signature conjointe des deux gérants. Pour la vente d'immeuble et/ ou la conclusion d'un bail y relatif le ou les gérants seront tenus d'obtenir l'autorisation préalable des associés en assemblée générale.»

5° L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Les décisions ayant pour objet une modification des statuts et la nomination du ou des gérants et leur révocation ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.»

6° L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 20 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«A l'expiration du terme fixé par les statuts ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.»

7° L'assemblée a décidé de nommer un second gérant en la personne de Madame Annie Esther Draï, demeurant à L-2146 Luxembourg, 72, rue de Merl.

La société est donc désormais représentée par deux gérants:

- Monsieur Jacques Engel
- Madame Annie Esther Draï.

La société HARRY'S S.C.I. ne peut être engagée que par la signature conjointe de Monsieur Jacques Engel et de Madame Annie Esther Draï.

8° L'assemblée a décidé de vendre à Monsieur Kader Chergui, l'immeuble sis à Luxembourg, 19, rue des Bains, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section F ville haute N° 103/1789, à charge de répartir aux deux associés le produit de la vente après déduction de toutes les dettes, dont celles bancaires et fiscales.

L'assemblée a autorisé les gérants à signer conjointement d'ordre et pour le compte de la société civile HARRY'S tous documents relatifs à la cession de l'immeuble mentionné ci-dessus.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour extrait conforme
Pour inscription - réquisition
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(88744/320/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

UNITED CONSULTANTS IN EUROPE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 25.468.

BERICHTIGUNG

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 21. November 2002

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars Euro Associates und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

2. Die Hauptversammlung beschliesst die Gesellschaft LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., mit Sitz in 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg zum neuen Kommissar zu ernennen.

Luxembourg, den 21. November 2002.

Für den Verwaltungsrat
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol.577, fol. 27, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88709/830/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.

R. C. Luxembourg B 21.522.

*Extrait des décisions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration
tenue au siège de la société en date du 20 novembre 2002*

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de nommer, conformément à l'article 12 des statuts:

- Monsieur Jean-François Harpes, directeur général, demeurant à Luxembourg, au poste d'Administrateur Délégué, avec pouvoir de signature individuelle concernant la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Pour extrait sincère et conforme
Pour réquisition et publication
INTERNATIONAL LACQUERS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88731/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

CICL, SOCIETE DE CONSEILS, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.771.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Extraits de l'assemblée générale du 12 novembre 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés: 105.111,- LUF

Administrateurs

Madame Marie-Claire Huteau, administrateur, demeurant à Luxembourg
Monsieur Pascal Robinet, administrateur-délégué, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 47, boulevard Joseph II
Monsieur Gérard Boulin, administrateur-délégué, demeurant à 215, rue du Fabourg Saint Honoré 75008 Paris

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société à responsabilité limitée, L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société à responsabilité limitée

Signature

(88809/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

CICL, SOCIETE DE CONSEILS, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.771.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Extraits de l'assemblée générale du 12 novembre 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés: - 1.705.816,- LUF

A Administrateurs

Madame Marie-Claire Huteau, administrateur, demeurant à Luxembourg
Monsieur Pascal Robinet, administrateur-délégué, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 47, boulevard Joseph II
Monsieur Gérard Boulin, administrateur-délégué, demeurant à 215, rue du Fabourg Saint Honoré 75008 Paris

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société à responsabilité limitée, L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société à responsabilité limitée

Signature

(88810/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

TRANSCONTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 57.102.

Les bilans au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 54, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSCONTI S.A.

Société Anonyme

Signatures

Deux administrateurs

(88719/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société
 qui s'est tenue le 12 novembre 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IFEM HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - ITL 43.655.856,- à la réserve légale;
 - ITL 459.273.167,- en report à nouveau;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Fumagalli

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88968/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
 Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(88975/710/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société
 qui s'est tenue le 12 novembre 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IFEM HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - perte de: ITL 19.895.586,- en report à nouveau.
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Fumagalli

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88967/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
 Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(88976/710/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Annual Report for the Financial Year 1997

The Board of Directors is pleased to present the annual report and account of the Company for the financial year ended December 31, 1997.

Overview of Activities

The state of affairs of the Company at the closing of the financial year is adequately presented in the balance sheet and the profit and loss account, published herewith.

The course of business of the Company has been as the Management expected.

Future Developments

The management does not anticipate any major changes during the coming financial year and expects to continue with its activities.

Post Balance Sheet Events

No matters or circumstances of importance have arisen since the end of the financial year which have significantly affected or may significantly affect the operations of the Company, the results of those operations of the affairs of the Company.

Luxembourg, April 4th, 2002.

P. Fumagalli / S. Fumagalli / A. Fumagalli / M. Fumagalli

The Directors

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88977/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue le 12 novembre 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IFEM HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:

ITL 16.100.152,- à la réserve légale;

ITL 305.902.907,- en report à nouveau;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Fumagalli

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88963/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(88978/710/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Annual Report for the Financial Year 1998

The Board of Directors is pleased to present the annual report and account of the Company for the financial year ended December 31, 1998.

Overview of Activities

The state of affairs of the Company at the closing of the financial year is adequately presented in the balance sheet and the profit and loss account, published herewith.

The course of business of the Company has been as the Management expected.

Future Developments

The management does not anticipate any major changes during the coming financial year and expects to continue with its activities.

Post Balance Sheet Events

No matters or circumstances of importance have arisen since the end of the financial year which have significantly affected or may significantly affect the operations of the Company, the results of those operations of the affairs of the Company.

Luxembourg, April 4th, 2002.

P. Fumagalli / S. Fumagalli / A. Fumagalli / M. Fumagalli

The Directors

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88979/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(88980/710/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Annual Report for the Financial Year 1999

The Board of Directors is pleased to present the annual report and account of the Company for the financial year ended December 31, 1999.

Overview of Activities

The state of affairs of the Company at the closing of the financial year is adequately presented in the balance sheet and the profit and loss account, published herewith.

The course of business of the Company has been as the Management expected.

Future Developments

The management does not anticipate any major changes during the coming financial year and expects to continue with its activities.

Post Balance Sheet Events

No matters or circumstances of importance have arisen since the end of the financial year which have significantly affected or may significantly affect the operations of the Company, the results of those operations of the affairs of the Company.

Luxembourg, April 4th, 2002.

P. Fumagalli / S. Fumagalli / A. Fumagalli / M. Fumagalli

The Directors

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88981/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue le 12 novembre 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IFEM HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:

Perte: ITL 6.822.709, en report à nouveau

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Fumagalli

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88962/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue le 12 novembre 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IFEM HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'affecter les résultats comme suit:

Perte à reporter: Euro 24.245,98

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Fumagalli

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88961/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue le 12 novembre 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IFEM HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'affecter les résultats comme suit:

EUR 1.312,98 à la réserve légale;

EUR 24.946,69 en report à nouveau;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Fumagalli

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88960/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Annual Report for the Financial Year 1996

The Board of Directors is pleased to present the annual report and account of the Company for the financial year ended December 31, 1996.

Overview of Activities

The state of affairs of the Company at the closing of the financial year is adequately presented in the balance sheet and the profit and loss account, published herewith.

The course of business of the Company has been as the Management expected.

Future Developments

The management does not anticipate any major changes during the coming financial year and expects to continue with its activities.

Post Balance Sheet Events

No matters or circumstances of importance have arisen since the end of the financial year which have significantly affected or may significantly affect the operations of the Company, the results of those operations of the affairs of the Company.

Luxembourg, April 4th, 2002.

P. Fumagalli / S. Fumagalli / A. Fumagalli / M. Fumagalli

The Directors

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88972/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

S.I.M.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 65.465.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Signatures.

(88800/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

S.I.M.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 65.465.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Signatures.

(88801/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

S.I.M.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 65.465.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Signatures.

(88802/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

S.I.M.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 65.465.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Signatures.

(88803/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.
